

CONDUITES EN BANDES ET DENSITES

La conduite en bande, socle de l'équilibre sanitaire de l'élevage, nécessite de respecter des règles strictes comme le non mélange de bandes ou la gestion en tout plein - tout vide. A cela s'ajoute le respect des normes de densité d'animaux.

La conduite en bande et la gestion en tout plein - tout vide

La conduite en bande permet de regrouper dans un même secteur des animaux de même âge, élevés dans les mêmes conditions et avec des statuts sanitaires et immunitaires semblables. Appliquée en routine, cette pratique est efficace pour éviter la propagation des maladies. Pour être optimale, la conduite en bandes est associée à une conduite en « tout plein - tout vide » des salles pratiquée dans tous les secteurs de l'élevage.

Avant l'entrée des animaux dans une nouvelle salle :

- Déplacement de l'ensemble des animaux de la bande précédente vers un autre secteur suivant le principe de la « marche en avant » : les animaux comme les hommes doivent circuler du compartiment d'élevage le moins contaminé vers le plus contaminé, de la maternité vers l'engraissement.
- Pour tous les stades physiologiques (sauf en verraterie - gestante), **conduite en tout plein - tout vide sans mélange de bandes dans les salles.**

Distance lisier-caillebotis

- La distance minimale entre les caillebotis et la hauteur du lisier dans les fosses doit être **d'au moins 70 cm en présence des animaux et de 40 cm lors d'un vide sanitaire** quel que soit le compartiment pour maintenir de bonnes conditions d'hygiène dans les salles.
- Un lisier trop proche des caillebotis favorise l'inhalation de gaz et d'agents pathogènes par les porcs ainsi que des éclaboussures lors du lavage des salles.

Respect des densités

- Respecter les normes de surface au sol par animal suivant son poids.
- Il faut une **adéquation entre la taille des bandes et le nombre de places en maternité, en post-sevrage et en engraissement** pour éviter le mélange des bandes et la détérioration des conditions d'élevage.

Normes de surfaces minimales au sol par animal

Poids des animaux	Surface minimale/porc
+ de 10 jusqu'à 20 kg	0,20 m ²
+ de 20 jusqu'à 30 kg	0,30 m ²
+ de 30 jusqu'à 50 kg	0,40 m ²
+ de 50 jusqu'à 85 kg	0,55 m ²
+ de 85 jusqu'à 110 kg	0,65 m ²
+ de 110 kg	1,00 m ²

Limitation des problèmes sanitaires

- Respecter 2 règles lors de l'**allotement des porcelets** en Post-Sevrage :
 - Au maximum 2 portées par case.
 - Regrouper les porcelets selon le rang de portée de la truie : porcelets de cochettes et primipares, porcelets de truies de rang 2 et 3, porcelets de truies de rang 4 et 5, et porcelets de truies de rang > 5 ensemble.
- Privilégier des cases de taille limitée avec un **maximum de 20 à 25 porcelets ou porcs charcutiers par case.**
- **Éviter de re-mélanger les porcelets issus de cases différentes une fois l'allotement réalisé.**
- **La pratique du tassage - détassage est à éviter.**

Il est recommandé de :

- Utiliser des **cloisons pleines** entre les cases pour éviter les contacts entre animaux de cases différentes.
- **Éviter d'avoir des fontaines ou des auges communes** pour deux cases.

En engraissement :

- Ne pas réallotter les animaux : **une case en Post-Sevrage est égale à 2 cases en engraissement.**
- En fin d'engraissement, **éviter les mélanges de porcs issus de cases différentes après le départ des têtes de lot.**
- Amener les porcs sur l'aire de stockage **en commençant par les plus jeunes. Éviter le mélange des bandes pour les fins de lot.**